



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-2025  
LUNDI 14 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

**Absents ayant donné procuration** : 2 – ROURE Christine à ROUX Philippe, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

**Secrétaire de séance** : LIOUTIER Pascale

**OBJET : Affectation des résultats 2024**

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique 2024, il convient d'affecter les résultats au budget primitif 2025.

Le résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 est calculé comme suit :

Excédent reporté 2023 (002)		100 000.00 €
Recettes de fonctionnement 2024		1 872 059.66 €
Dépenses de fonctionnement 2024	-	1 622 528.08 €
<b>Résultat</b>		<b>349 531.58 €</b>

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat excédentaire de 349 531.58 €.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2024 est calculé comme suit :

Solde d'exécution 2023		374 782.94 €
Recettes d'investissement 2024		1 736 880.02 €
Dépenses d'investissement 2024	-	1 826 421.53 €
<b>Solde d'exécution 2024</b>		<b>285 241.43 €</b>
Reste à réaliser 2024 (en dépenses)	-	325 000.00 €
Reste à réaliser 2024 (recettes)		567 248.00 €
<b>Si négatif = besoin de financement</b>	-	
<b>Si positif = excédent de financement</b>		<b>527 489.43 €</b>

La section d'investissement fait apparaître un excédent total de financement de 527 489.43 €.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante au budget 2025 :

- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 100 000 €.
- Au compte 1068 (investissement) : Excédents de fonctionnement capitalisés : 249 531.58 €.
- Compte 001 (en recettes d'investissement) : Solde d'exécution N-1 : 285 241.43 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 22 voix pour, 1 abstention (Jean-Paul GIMON), affecte pour le budget 2025 les résultats 2024 comme suit :

- Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 100 000 €.
- Au compte 1068 (investissement) : Excédents de fonctionnement capitalisés : 249 531.58 €.
- Compte 001 (en recettes d'investissement) : Solde d'exécution N-1 : 285 241.43 €.

**La Secrétaire de séance,**  
**Pascale LIOUTIER**



**Le Maire,**  
**Philippe ROUX**